

CONSEIL D'ASSOCIATION

entre le

GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

et la

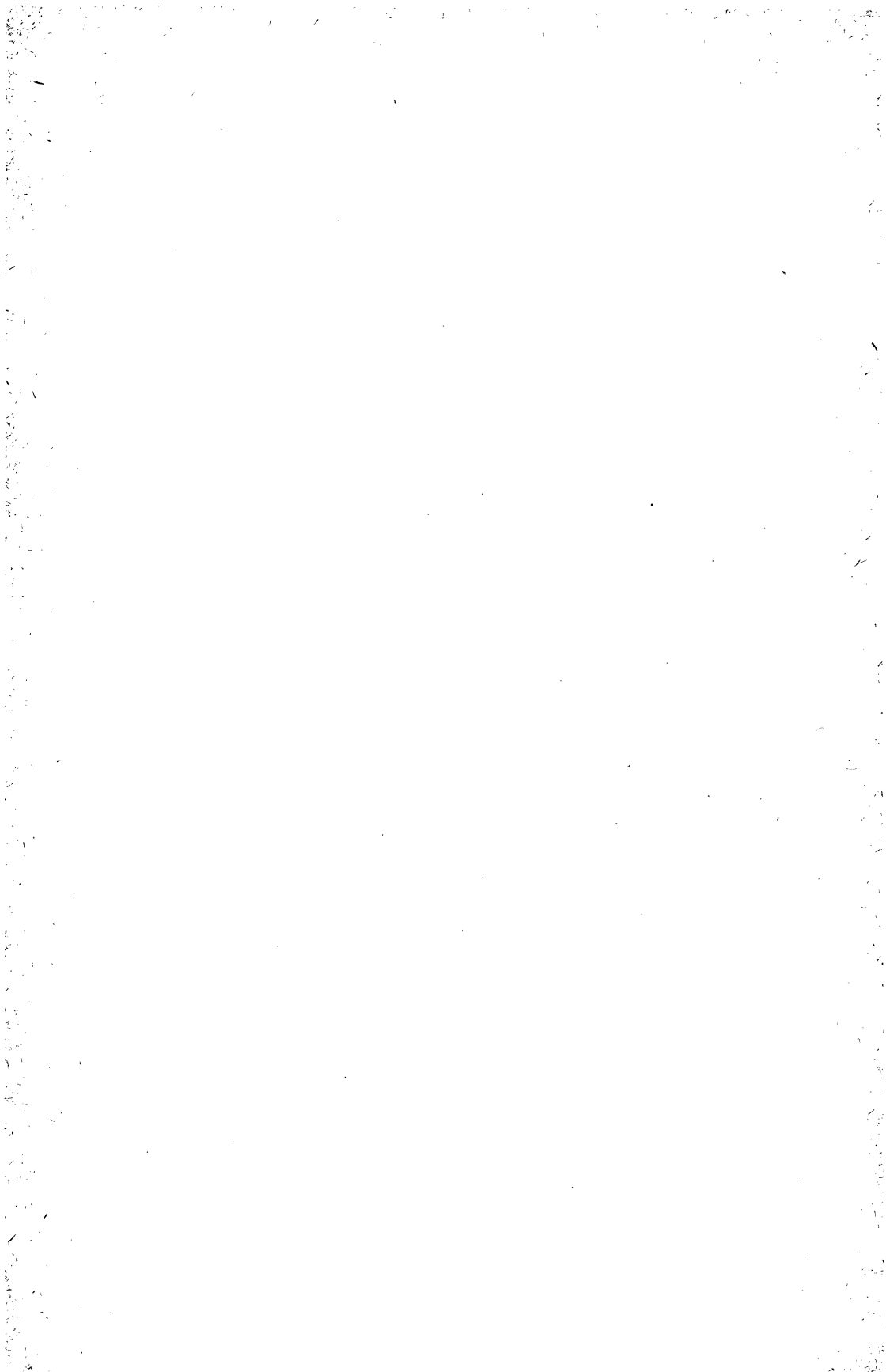
HAUTE AUTORITE
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Quatrième rapport annuel

1^{er} janvier - 31 décembre 1959

QUATRIEME RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ASSOCIATION
entre
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI
et
LA HAUTE AUTORITE
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

1^{er} janvier - 31 décembre 1959



SOMMAIRE

	Pages
I — Introduction	7
II — Réunions et composition du Conseil d'association	8
III — Principales caractéristiques de la situation sidérurgique et charbonnière dans la Communauté et au Royaume-Uni	9
IV — Activités du Conseil d'association	23

I - INTRODUCTION

L'article 11 de l'accord concernant les relations entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 21 décembre 1954, stipule que le Conseil d'association doit présenter chaque année à la Haute Autorité et au gouvernement du Royaume-Uni un rapport établi d'un commun accord.

Ce quatrième rapport annuel, selon la pratique suivie par ses prédécesseurs, expose les travaux du Conseil d'association pendant l'année 1959 et récapitule les principales caractéristiques de la production de charbon et d'acier dans la Communauté et au Royaume-Uni, ainsi que de leurs échanges dans ces domaines.

II — REUNIONS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Pendant l'année 1959, le Conseil d'association a tenu deux sessions : l'une le 25 février à Luxembourg et l'autre le 18 décembre à Londres.

La première session du Conseil a été présidée par M. Paul Finet, président de la Haute Autorité, et le chef de la délégation britannique était le Rt. Hon. Lord Mills, ministre de l'énergie. Les autres membres du Conseil étaient, pour la Haute Autorité, ses deux vice-présidents, M. Dirk Spierenburg et M. Albert Coppé, et son membre M. Albert Wehrer, et, pour le Royaume-Uni, Mr. J.K. Vaughan Morgan, minister of State du Board of Trade, Sir James Bowman, président du National Coal Board et Sir Archibald Forbes, président de l'Iron and Steel Board.

La deuxième session a été présidée par le Rt. Hon. Reginald Maudling, président du Board of Trade, et le chef de la délégation de la Haute Autorité était le nouveau président de la Haute Autorité, M. Piero Malvestiti. Les autres membres du Conseil étaient, pour le Royaume-Uni, le Rt. Hon. Richard Wood, ministre de l'énergie, Sir James Bowman, président du National Coal Board, et Sir Cyril Musgrave, président de l'Iron and Steel Board, et, pour la Haute Autorité, son vice-président, M. Dirk Spierenburg, et ses membres MM. Albert Wehrer et Fritz Hellwig.

III - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION SIDERURGIQUE ET CHARBONNIERE DANS LA COMMUNAUTE ET AU ROYAUME-UNI

MINERAI DE FER

L'extraction de minerai de fer pendant les dernières années a évolué comme suit :

Extraction de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni (1)
1955	76 028	16 484
1956	80 675	16 503
1957	87 435	17 179
1958	87 075	14 572
1959	88 358	15 108

(1) Dans le Royaume-Uni, 1958 a été du point de vue statistique une année de cinquante-trois semaines, soit plus longue de six jours que l'année calendaire normale qui sert de base statistique à la Communauté. Pour la comparabilité du présent tableau et de toute la section du présent rapport concernant l'acier, les statistiques sur la production et la consommation du Royaume-Uni ont été ramenées à une base de cinquante-deux semaines.

Dans la Communauté, l'extraction de minerai de fer a continué à se développer comme auparavant, après l'arrêt intervenu en 1958, et on a pu enregistrer une légère augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente. L'impulsion a été donnée par l'accroissement de la consommation. Etant donné qu'en 1959 il a été chargé davantage d'agglomérés, produits pour la plupart à partir de minerais indigènes, les échanges de minerais entre les pays de la Communauté se

sont développés, ce qui a permis de réduire la quantité de minerais devant être achetés à d'autres pays pour couvrir les besoins.

La production de minerai de fer au Royaume-Uni a atteint 15 108 000 tonnes en 1959, soit une augmentation de 4 % par rapport à 1958. Les importations de minerai ont augmenté de 3 % environ et se sont élevées à 13 528 929 tonnes.

Le tableau suivant indique les importations de minerai de fer effectuées par la Communauté et le Royaume-Uni :

Importations de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni
1955	18 538	13 066
1956	22 840	14 560
1957	24 791	16 168
1958	23 758	13 105
1959	22 653	13 529

La consommation de minerai de fer dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit :

Consommation de minerai de fer

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (1)	Hauts fourneaux	Installations d'agglomération	Total (1)
1955	78 292	11 088	89 380	18 537	9 159	27 696
1956	82 306	12 118	94 424	20 062	9 090	29 152
1957	85 042	14 504	99 546	20 491	10 821	31 312
1958	79 703	16 934	96 637	16 349	10 691	27 040
1959	81 942	21 675	103 617	13 362	13 024	26 386

(1) Non compris une petite quantité pour la consommation des aciéries.

FERRAILLE

Il convient de qualifier de remarquablement saine l'évolution du marché de la ferraille dans la Communauté au cours de l'année 1959, alors que la production sidérurgique ne cessa de croître pour atteindre un niveau record.

La consommation de ferraille aux aciéries s'est accrue en 1959 de 9,2 % par rapport à 1958, suivant ainsi l'accroissement de la production d'acier brut. Par contre, une importante réduction des mises au mille a permis de réduire la consommation de ferraille aux hauts fourneaux de plus de 8 % en 1959 par rapport à 1958, malgré l'augmentation de plus de 7 % enregistrée dans la production de fonte. Les chutes propres des usines sidérurgiques se sont accrues de 5,5 % par rapport à l'année précédente, accroissement quelque peu inférieur à celui de l'activité sidérurgique. Il en est résulté un besoin en ferraille d'achat qui fut en 1959 supérieur d'un million de tonnes à celui de 1958. Pourtant, la collecte de ferraille dans les pays de la Communauté fut excessivement élevée en 1959 et atteint deux millions six cent mille tonnes de plus qu'en 1958, soit près de 27 % de plus. L'accroissement de la collecte a donc permis, non seulement de couvrir l'augmentation des besoins en ferraille d'achat, mais également de réduire les importations en provenance de pays tiers au niveau de 887 mille tonnes en 1959 alors qu'elles avaient atteint 2,4 millions de tonnes en 1958.

La consommation totale de ferraille dans les hauts fourneaux et les aciéries du Royaume-Uni en 1959 s'est élevée à 12,1 millions de tonnes, soit 5 % de plus qu'en 1958. A la suite de l'augmentation de la production d'acier, on a constaté un accroissement de 4 % des chutes de ferraille dans les aciéries en 1959 par rapport à 1958, alors que les achats de ferraille nationale augmentaient de 14 % pendant la même période. L'excédent de ferraille qui avait été enregistré au cours des derniers mois de 1958 et avait abouti à un assouplissement du contrôle gouvernemental sur les exportations s'est poursuivi pendant les premiers mois de 1959. Toutefois, à la suite de la reprise de la demande et d'une décision prise par la sidérurgie, de ne pas continuer à réduire ses stocks de ferraille et de stocker la ferraille provenant de la démolition de navires, l'exportation de ferraille a été limitée à certaines des qualités inférieures à partir du 6 mars. L'exportation de toutes catégories de ferraille a pris fin le 8 décembre. En 1959,

les exportations de ferraille du Royaume-Uni ont été de 949 842 tonnes, alors que pendant la même période les importations étaient négligeables.

La consommation de ferraille pendant la période 1955-1959 dans la Communauté et au Royaume-Uni a évolué comme suit :

Consommation de ferraille

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Aciéries	Total (1)	Hauts fourneaux	Aciéries	Total
1955	4 029	20 279	24 308	852	11 263	12 115
1956	4 361	22 306	26 667	883	11 394	12 277
1957	3 903	24 225	28 128	970	11 645	12 615
1958	3 164	22 996	26 160	1 111	10 390	11 501
1959	2 903	25 119	28 022	1 124	10 999	12 123

(1) Non compris une petite quantité pour relaminage ainsi que le fer au paquet.

FONTE

La production de fonte dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les années 1955 à 1959 a évolué comme suit :

Production de fonte

1 000 tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	16 482	2 879	5 343	10 941	1 677	3 048	669	41 039	12 670
1956	17 577	3 017	5 683	11 419	1 935	3 272	662	43 565	13 381
1957	18 358	3 125	5 579	11 884	2 138	3 329	701	45 114	14 512
1958	16 659	3 083	5 524	11 951	2 107	3 275	917	43 516	12 965
1959	18 393	3 210	5 965	12 438	2 120	3 411	1 139	46 676	12 784

Dans la Communauté, la production de fonte a suivi jusqu'à mai 1959 la tendance au fléchissement qui s'est manifestée dès 1958. Le rapport entre la production effective et la production maximale possible a été de 82 % au cours du premier trimestre de l'année dernière. Avec l'essor conjoncturel qui s'est produit sur le marché de l'acier, un mouvement ascendant continu a débuté aussi, vers le milieu de l'année pour la production de fonte, de sorte que, dans la plupart des usines de hauts fourneaux, le plein emploi était à nouveau à peu près réalisé à la fin de 1959.

La production de fonte s'est élevée au Royaume-Uni à 12,8 millions de tonnes en 1959 contre 13,0 millions de tonnes en 1958 et 14,5 millions de tonnes en 1957. La production relativement faible de fonte en 1959 a été due à l'emploi plus intense de ferraille, aux reprises de fonte, aux stocks et à la forte diminution de la quantité de ferraille achetée par les fonderies de fer. Les stocks de fonte d'affinage et de fonte de fonderie ont baissé de 255 000 et 165 000 tonnes respectivement au cours de l'année.

ACIER BRUT

Le tableau suivant montre l'évolution de la production d'acier brut dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les cinq dernières années :

**Production d'acier brut dans les pays de la Communauté
et au Royaume-Uni pendant les années 1955 à 1959**

1 000 tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1955	21 336	3 166	5 894	12 631	5 395	3 226	979	52 627	20 107
1956	23 189	3 374	6 376	13 441	5 911	3 456	1 051	56 798	20 987
1957	24 507	3 466	6 267	14 100	6 787	3 493	1 185	59 805	22 047
1958	22 785	3 485	6 007	14 633	6 271	3 379	1 437	57 997	19 590
1959	25 822	3 613	6 434	15 194	6 755	3 663	1 670	63 151	20 510

Malgré une diminution de l'ordre de quatre millions de tonnes en 1958, la production totale d'acier brut au Royaume-Uni et dans les six pays de la Communauté a représenté 28,8 % de la production mondiale. Mais en 1959, avec une augmentation de six millions de tonnes par rapport à l'année précédente, le Royaume-Uni et la Communauté ne représentent que 27,7 % de la production mondiale.

Le taux d'expansion de la production d'acier dans la Communauté a commencé à fléchir en 1957 par rapport aux années précédentes. En 1958, la production est tombée à 58,0 millions de tonnes, mais en 1959, on a noté une production record avec 63,2 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 8,9 % par rapport à 1958. Le taux d'utilisation des capacités de production était estimé en 1959 à 90 % en moyenne.

Au Royaume-Uni, la production d'acier brut ne s'est pas remise des effets de la récession de 1958 aussi rapidement que dans la Communauté; la production qui a atteint 20,5 millions de tonnes n'a dépassé celle de l'année précédente que de 5 % et a été inférieure à celle enregistrée en 1956 et 1957. Pendant le premier trimestre 1959, la production n'a atteint que 75 % environ des capacités. A partir du second trimestre toutefois, la production a augmenté considérablement et, à la fin de l'année, elle atteignait un taux annuel de près de 24 millions de tonnes, soit environ 95 % des capacités. Le taux d'utilisation des capacités, calculé sur toute l'année, s'est établi aux environs de 84 %.

ACIERS SPECIAUX (aciers alliés et fin au carbone)

En 1959, la production totale d'aciers spéciaux dans la Communauté a été de l'ordre de 4 813 632 tonnes, contre 4 494 906 tonnes en 1958, soit une augmentation de 7,1 %. Cette production a atteint 7,6 % de la production d'acier brut, soit presque le même pourcentage qu'en 1958.

La production d'aciers alliés s'est développée comme suit dans la Communauté et au Royaume-Uni au cours des cinq dernières années :

Production d'aciers alliés

1 000 tonnes métriques

Période	Communauté	Royaume-Uni (1)
1955	2 348	1 238
1956	2 619	1 310
1957	2 553	1 333
1958	2 670	1 159
1959	2 928	1 361

(1) La définition des aciers alliés n'est pas exactement la même que celle utilisée dans la Communauté.

Dans la Communauté, la production d'aciers alliés et d'aciers fins au carbone ont augmenté en 1959 de 258 000 tonnes respectivement de 61 400 tonnes par rapport à l'année 1958.

La production d'acier allié au Royaume-Uni a été de 1 361 000 tonnes en 1959, soit une augmentation de 17 % par rapport à 1958. Sur ce chiffre, l'acier inoxydable représentait 195 000 tonnes, soit un accroissement de 24 000 tonnes sur l'année précédente, dû principalement à la forte demande de la part de l'industrie automobile et des fabricants de matériel de cuisine.

PRODUITS FINIS LAMINES

La production de produits finis laminés dans la Communauté, qui atteignait 39,8 millions de tonnes en 1958, s'est élevée à 43,7 millions de tonnes en 1959, soit une augmentation de 9,7 % environ. On a enregistré une baisse dans la production de matériel de voie, alors que la production de tous les autres produits a augmenté.

Au Royaume-Uni, la production de ces produits a atteint 14,4 millions de tonnes, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à 1958. La production de tôles fines a notablement augmenté, par contre celle des tôles fortes a beaucoup diminué.

Les commandes nouvelles reçues par les entreprises de la Communauté ont augmenté de 34 % de 1958 à 1959. Cette

augmentation est surtout due aux demandes provenant de l'intérieur de la Communauté, qui ont monté de 36 %.

Les commandes en provenance des pays tiers ont augmenté en 1959 de 28 % par rapport à l'année 1958. Elles ont dépassé de 20,3 % le dernier niveau record atteint en 1956.

Les exportations de produits finis laminés de la Communauté à destination des pays tiers ont atteint 9 548 000 tonnes en 1959, celles de 1958, 8 409 000 tonnes, ce qui représente une augmentation de 12,5 %.

Les exportations de la Communauté à destination du Royaume-Uni étaient, en 1958, 194 000 tonnes et en 1959 (1) 265 000 tonnes et n'ont pas encore atteint le niveau élevé des années 1955 et 1956.

Au Royaume-Uni, les livraisons de produits finis laminés sur le marché national et les marchés d'exportation n'ont que légèrement augmenté, bien que les livraisons de certains produits, notamment des tôles fines sur le marché national, aient été bien supérieures au niveau de 1958.

D'autre part, on a enregistré un ralentissement des livraisons d'autres produits, notamment des tôles fortes, ce qui a reflété la baisse d'activité des chantiers de construction navale et l'amenuisement des stocks de tôles fortes.

Les exportations totales britanniques de produits laminés tombant sous le coup du traité de la Communauté se sont élevées à 1 931 000 tonnes en 1959 contre 1 639 000 tonnes en 1958, soit une augmentation de 18 %.

Les importations des Etats membres de la Communauté en provenance du Royaume-Uni qui s'étaient élevées à 81 000 tonnes en 1958, ont atteint le chiffre de 164 000 tonnes en 1959 (1) et par là un niveau record par rapport aux années précédentes.

CHARBON

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du volume de la production charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté.

(1) Estimation.

**Production de charbon dans la Communauté et
au Royaume-Uni pendant la période 1955-1959**

en millions de tonnes métriques

Période	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni (1)		
								Au fond	A ciel ouvert	Total
1955	130,7	17,3	30,0	55,3	1,1	11,9	246,4	213,6	11,5	225,1
1956	134,4	17,1	29,6	55,1	1,1	11,8	249,1	213,3	12,3	225,6
1957	133,2	16,5	29,1	56,8	1,0	11,4	247,9	213,4	13,8	227,2
1958	132,6	16,4	27,1	57,7	0,7	11,9	246,4	204,7	14,6	219,3
1959	125,6	16,2	22,8	57,6	0,7	12,0	234,9	198,4	11,0	209,4

(1) Cinquante-deux semaines.

Dans la Communauté de grands efforts ont été accomplis pour adapter la production charbonnière à la demande. Dans le cadre de ces efforts, certains sièges d'extraction non rentables ont été fermés, un grand nombre de postes ont été chômés en raison de l'insuffisance des débouchés et la durée du travail a été également réduite en partie. De plus, les départs de personnel n'ont pas été compensés par de nouveaux embauchages ou ne l'ont été que dans une très faible mesure. En 1959, la production de houille a diminué de 11,5 millions de tonnes (4,7 %) par rapport à 1958. La perte de production entraînée par l'introduction de postes chômés s'est élevée à 12,3 millions de tonnes, dont 5,7 en Belgique, 5,0 dans la république fédérale d'Allemagne et 1,1 en Sarre. Les effectifs des travailleurs du fond ont diminué de plus de 59 000 unités de fin 1958 à fin 1959. Ces facteurs ont été compensés dans une certaine mesure par un accroissement du rendement par ouvrier et par poste au fond qui a été de 1 722 kg en 1959 contre 1 577 kg en 1958.

Au Royaume-Uni, la production a été inférieure de 9,9 millions de tonnes métriques (4,5 %) à celle de 1958, dont 6,3 millions de tonnes dans les mines souterraines et 3,9 millions de tonnes dans les minières à ciel ouvert. La réduction de la main-d'œuvre s'est élevée à 47 000 (dont 23 000 pour les ouvriers au jour), mais le rendement par poste a progressé de 1 285 kg à 1 353 kg, c'est-à-dire de

5,3 %. Durant l'année trente-quatre mines ont été fermées et deux autres l'ont été partiellement pour des raisons économiques.

La situation du marché charbonnier dans la Communauté pour la période couverte par le présent rapport a été caractérisée, de même qu'en 1958, par un excédent des disponibilités par rapport aux besoins, malgré l'expansion de l'activité économique. La demande interne de houille avec 243 millions de tonnes a subi une nouvelle réduction de 15 millions de tonnes par rapport à 1958 : toutefois, si l'on fait intervenir les mouvements de stocks chez les consommateurs afin d'obtenir la variation de la consommation réelle, l'écart se réduit à 11,5 millions de tonnes. Le mouvement de stockage chez les consommateurs s'est, en effet, inversé pour faire place à du déstockage au cours de l'année 1959.

A l'importation, en provenance des pays tiers, certains pays membres de la Communauté ont été dans l'obligation d'adopter des mesures restrictives et de réajuster le volume d'importations aux possibilités d'écoulement. La réduction la plus importante est observée dans la république fédérale d'Allemagne, qui a institué une taxe à l'importation de 20 DM/t au delà d'un contingent de 5 millions de tonnes. Pour la Communauté dans son ensemble, les importations de houille ont passé de 31,8 millions de tonnes en 1958 à 19,2 millions de tonnes en 1959, c'est-à-dire, de 40 %, celles en provenance du Royaume-Uni de 1,6 million de tonnes à 1,2 million de tonnes (25 %).

Les exportations de charbon de la Communauté ont légèrement augmenté en 1959 par rapport à 1958 ; elles sont, en effet, passées de 3,9 millions de tonnes à 4,1 millions de tonnes. A ce sujet il y a lieu de constater un recul considérable des exportations vers le Royaume-Uni (d'environ 700 000 tonnes à environ 100 000 tonnes).

La production de son côté a subi l'influence d'un départ accentué des mineurs dans certains bassins qui s'est ajoutée aux mesures d'assainissement en cours. Toutefois, une augmentation importante du rendement a annulé en partie les effets des deux facteurs précédents. Malgré les diverses mesures prises pour réduire les disponibilités, le bilan de la Communauté se trouvait toujours en déséquilibre. Des charbonnages ayant atteint le plafond de leur capacité de stockage,

les producteurs ont dû introduire du chômage. A la fin de l'année, les stocks de houille à la production s'élevaient à 31,2 millions de tonnes. A ce chiffre il faut ajouter 8,6 millions de tonnes de coke de four, soit au total 42,5 millions de tonnes d'équivalent houille.

Au Royaume-Uni, la demande intérieure de houille est tombée en 1959 à 193,3 millions de tonnes métriques, soit 12,5 millions de tonnes de moins qu'en 1958 alors que la production ne baissait que de 9,9 millions de tonnes. Les exportations (soutes comprises) sont tombées rapidement au niveau de 4,3 millions de tonnes, accusant ainsi une réduction de 0,8 million de tonnes, dont 0,5 million de tonnes sont imputables à la régression des exportations à destination de la Communauté.

Les importations, avec un total de 0,7 million de tonnes réalisées en 1958, sont tombées à 0,1 million de tonnes en 1959. Elles ont été supprimées à partir du premier trimestre de l'année.

A la fin de l'année 1959 les stocks à la mine atteignaient 36,2 millions de tonnes, soit une augmentation de 16,3 millions de tonnes. Les stocks de coke de gaz s'élevaient à 2,7 millions de tonnes et ceux de coke de four à 5,4 millions de tonnes.

Le bilan charbonnier de la Communauté et du Royaume-Uni pour la période 1955-1959 se présente comme suit :

Bilan houille 1955-1959

en millions de tonnes métriques

	1955		1956		1957		1958		1959	
	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni	Communauté	Royaume-Uni
<i>Disponible :</i>										
1. Production de charbon	246,4	225,1	249,1	225,6	247,9	227,2	246,4	219,3	234,9	209,4
2. Mises (+) ou reprises (-) au stock à la mine	-4,9	+1,1	-1,7	+0,7	+1,5	+5,7	+17,3	+11,3	+6,7	+16,3
3. Importations	23,0	11,7	38,0	5,3	44,0	2,9	31,8	0,8	19,2	0,1
4. Exportations	10,1	14,4 (1)	5,7	10,2 (1)	5,1	8,2 (1)	3,9	5,2 (1)	4,1	4,7 (1)
5. Corrections pour bas-produits	0,7	0,5	0,7	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,7
6. Disponible pour le marché intérieur (1-2+3-4+5)	264,9	221,8	283,8	220,5	286,0	216,8	257,5	204,1	243,8	189,2

(1) Y compris soutes et agglomérés de houille. (Source : National Coal Board.)

Exportations de houille et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Pays de destination	Communauté					Royaume-Uni (1)				
	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
Allemagne						1 165	895	458	208	196
Belgique						473	620	565	360	319
France						976	774	812	567	279
Italie						789	421	174	37	107
Pays-Bas						811	831	805	548	369
<i>Total Communauté</i>						4 214	3 541	2 814	1 720	1 270
Royaume-Uni	4 455	1 328	859	694	93					
Pays scandinaves	1 404	800	600	248	353	4 968	3 039	2 631	1 182	303
Autriche	1 441	1 123	1 072	784	836	—	—	2	—	—
Suisse	2 033	1 934	1 715	1 052	1 183	36	8	1	—	3
Autres pays	889	667	956	1 166	1 716	3 185	2 070	1 676	1 306	1 095
<i>Total</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	4 181	12 403	8 715	7 124	4 208	3 671
Soutes	—	—	—	—	—	2 163	1 510	1 221	854	644
<i>Total général</i>	10 222	5 852	5 202	3 944	4 181	14 566	10 225	8 345	5 062	4 315

(1) *Source* : Trade and Navigation Accounts.

Importations de houille et d'agglomérés

1 000 tonnes métriques

Source	Communauté					Royaume-Uni (1)				
	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
Allemagne						202	—	29	—	—
Belgique						1 570	771	578	661	119
France						2 772	600	219	92	—
<i>Total Communauté</i>						4 544	1 371	826	713	119
Royaume-Uni	4 330	3 637	2 749	1 746	1 313					
États-Unis	15 935	30 389	37 828	25 820	14 011	5 443	3 189	2 046	92	—
Pologne	1 258	2 235	1 999	2 574	1 948	1 379	832	—	—	—
Autres pays	1 553	1 855	1 495	1 817	1 952	163	178	2	1	—
<i>Total général</i>	23 076	38 116	44 071	31 957	19 225	11 529	5 570	2 874	806	119

(1) Source : Trade and Navigation Accounts.

COKE

Le tableau suivant donne l'évolution de la production de coke des cokeries et des usines à gaz :

Production de coke

1 000 tonnes métriques

	Cokeries		Usines à gaz	
	Communauté	Royaume-Uni (1)	Communauté	Royaume-Uni (1)
1955	68 633	18 345	8 647	12 908
1956	74 809	19 848	9 083	12 870
1957	77 168	20 760	8 592	12 222
1958	74 431	18 726 (2)	7 697	11 319 (2)
1959	70 187	17 276 (2)	7 973	10 129 (2)

(1) Non compris le poussier de coke.

(2) 52 semaines.

Du fait de la diminution de la demande, la production de coke dans la Communauté a continué à baisser en 1959 (1958 : 74,4 millions de tonnes, 1959 : 70,2 millions de tonnes, diminution : 5,7 %). Les stocks de coke aux cokeries s'élevaient fin 1959 à 8,6 millions de tonnes.

Au Royaume-Uni, la baisse de la production de coke est de 2,7 millions de tonnes, partagés également entre le coke de four et le coke de gaz.

IV — ACTIVITES DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Les activités du Conseil se reflètent dans le résumé des travaux des trois comités permanents institués par le Conseil d'association lors de sa première session, le 17 novembre 1955.

Les mandats que le Conseil a donnés à ces Comités ont été publiés dans le premier rapport annuel.

(i) COMITE DES RELATIONS COMMERCIALES

Pendant la période sous revue, ce comité s'est réuni à cinq reprises : les 13 février, 24 février, 26 octobre, 2 décembre et 18 décembre 1959.

Au cours de cette période, la situation charbonnière de la Communauté a continué à se détériorer. Pour faire face à cette situation, particulièrement grave dans la république fédérale d'Allemagne, la Haute Autorité, se référant notamment à l'article 74 du traité instituant la C.E.C.A., a recommandé le 28 janvier 1959 au gouvernement de la république fédérale d'introduire à titre temporaire un droit de douane maximum de 20 DM par tonne pour les importations de charbon dépassant un contingent libre de droits de douane et qui ne devait pas, pour l'année 1959, être inférieur à cinq millions de tonnes. Lors de la répartition de ce contingent, le gouvernement fédéral devait éviter toute discrimination.

Lors des réunions de février 1959, le comité a examiné, conformément à l'article 7 de l'accord d'association, l'effet, sur les échanges charbonniers anglo-allemands, des mesures que le gouvernement fédéral se proposait de prendre en application de cette recommandation. Des représentants allemands ont participé à cet examen, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord d'association.

Le gouvernement fédéral avait l'intention de choisir, pour la répartition du contingent libre de droits de douane, la période de référence 1956-1958. Sur la base de cette période, le contingent britannique, exempté de droits de douanes, aurait été de 200 000 tonnes pour l'année en cours.

Les représentants britanniques étaient d'avis que le choix de cette période ne reflétait pas d'une façon équitable le courant traditionnel des échanges charbonniers anglo-allemands. En effet, les exportations du Royaume-Uni vers l'Allemagne étaient, pendant une période légèrement antérieure aux années 1956-1958, considérablement plus élevées, en partie d'ailleurs grâce aux efforts qui avaient été consentis du côté britannique pour augmenter les exportations vers la Communauté. Les représentants britanniques avaient donc demandé au gouvernement fédéral d'envisager une autre clé de répartition en vue d'améliorer la situation du Royaume-Uni.

Les représentants de la Haute Autorité, tout en précisant que la recommandation en question prescrivait une répartition non-discriminatoire du contingent d'importation — laissant par ailleurs au gouvernement fédéral le libre choix des méthodes propres à atteindre cet objectif — ont demandé au gouvernement fédéral de réexaminer ses intentions dans un sens plus favorable aux desiderata britanniques.

Le gouvernement fédéral allemand s'était engagé à ce réexamen. Cependant, une décision définitive n'était pas encore intervenue quand le comité s'est réuni le 26 octobre 1959 à la demande des représentants du Royaume-Uni pour examiner les perspectives des échanges charbonniers anglo-allemands pour l'année 1960. A cette occasion, les représentants de la Haute Autorité ont fait part de l'intention de la Haute Autorité de recommander au gouvernement fédéral de proroger en 1960 les mesures douanières et contingentaires instituées en 1959 pour les importations de charbon, en vue de faire face à la situation charbonnière toujours critique. Les représentants du gouvernement fédéral qui assistaient à cette réunion, ont informé le comité de ce que leur gouvernement envisageait de fixer le contingent libre de droits de douane pour les deux années 1959 et 1960 à dix millions de tonnes, à répartir entre les pays fournisseurs sur la base des importations effectuées pendant la période 1956-1958.

Les représentants du Royaume-Uni ont regretté à cette occasion que la République fédérale n'ait pas trouvé le moyen d'augmenter l'allocation britannique de l'année 1959 et ont demandé de nouveau qu'une période de référence plus longue que celle primitivement prévue et qui leur paraissait plus équitable soit appliquée.

Ayant procédé à un nouvel examen de la situation, le gouvernement fédéral a finalement adopté comme période de référence les années 1955-1958. Sur la base de cette référence, le contingent d'importation libre de droits de douane attribué au Royaume-Uni a été fixé à 610 000 tonnes, pour les années 1959-1960 dans le cadre d'un contingent total d'environ 10,26 millions de tonnes.

Le comité a procédé ensuite à un échange de vue sur les perspectives des échanges charbonniers entre la Communauté et le Royaume-Uni pour l'année 1960. Dans la Communauté où les importations de charbon en provenance du Royaume-Uni sont tombées de 1,6 million de tonnes en 1958 à 1,2 million de tonnes en 1959, la demande globale n'augmentera probablement en 1960 que de 1,4 million de tonnes, soit 0,5 %. Les importations en provenance des pays tiers atteindront un niveau de 18 à 19 millions de tonnes, grâce à l'exécution de contrats encore en cours. Peu de changements interviendront donc probablement dans la situation charbonnière de la Communauté en 1960 en ce qui concerne le mouvement des échanges.

La Haute Autorité avait informé le Conseil d'association, conformément à l'article 7 de l'accord d'association, qu'en raison de la détérioration progressive de la situation charbonnière en Belgique, elle envisageait d'appliquer l'article 37 du traité instituant la C.E.C.A. afin d'introduire des mesures permettant d'accélérer l'assainissement des mines, dont la capacité de production devrait atteindre en 1963 un niveau qui ne soit pas supérieur au deux tiers de la capacité existante à l'ouverture du Marché commun. Ces mesures devaient être accompagnées en 1960 d'une limitation à 2,9 millions de tonnes des livraisons de houille à la Belgique en provenance de la Communauté elle-même, et d'une limitation des importations en provenance des pays tiers à 0,6 million de tonnes. A ces tonnages s'ajoutent des importations en provenance des U.S.A. non contingentées (environ 0,5 million de tonnes par an) destinées à la carbonisation à façon en Belgique, le coke étant réexporté. La Haute Autorité reconnaissait que la répartition du contingent d'importation devrait se faire sur une base non-discriminatoire.

Des consultations préalables sur ces restrictions à l'importation à imposer à la Belgique pour l'année 1960, ont eu

lieu les 2 et 18 décembre 1959 au sein du Conseil d'association, en présence d'une délégation belge, conformément aux dispositions de l'accord d'association.

Les représentants belges ont expliqué que leur gouvernement avait déjà restreint les importations en provenance des autres pays, exceptées celles du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ils ont fait part de ce que le gouvernement belge aurait l'intention de répartir le contingent qui serait institué pour l'année 1960 sur la base des importations de charbon effectuées en 1958, cette année étant la dernière reflétant des importations normales.

Les représentants du Royaume-Uni ont souligné que la Belgique entendait réserver un traitement spécial au charbon américain importé pour le travail à façon et pour la réexportation. Ils ont fait remarquer que certaines qualités d'antracite britannique n'étaient pas en concurrence directe avec du charbon belge actuellement stocké et invendable et que, pour cette raison, un traitement à part pourrait être réservé à ces qualités. En choisissant la référence 1958, le gouvernement belge n'aurait pas tenu suffisamment compte de la proportion antérieure ayant existé entre les approvisionnements belges en provenance d'autres Etats, d'une part, et du Royaume-Uni, d'autre part, ni de la relation ayant existé pendant les années antérieures entre les importations en provenance du Royaume-Uni et celles en provenance d'autres Etats tiers. Ils ont demandé qu'une période de référence plus longue soit adoptée, période qui refléterait mieux le courant traditionnel des exportations de charbon du Royaume-Uni à destination de la Belgique.

Les représentants de la Belgique de leur part, se sont déclarés prêts à suggérer à leur gouvernement de réexaminer cette question.

(ii) COMITE DE L'ACIER

Le Comité s'est réuni une seule fois en 1959, en date du 17 juillet.

L'échange de vues sur le marché de l'acier s'est révélé être d'un grand intérêt, car il s'est situé dans une période de forte reprise de l'activité sidérurgique. En effet, en 1959, la production d'acier brut s'est accrue respectivement de 5 %

environ au Royaume-Uni et de 9 % dans la Communauté considérée dans son ensemble, par rapport à 1958. L'évolution du marché de la ferraille s'est caractérisée par une grande stabilité malgré la pression exercée par l'accroissement des besoins. Toutefois, au Royaume-Uni, les licences générales sans limitation de tonnage grâce auxquelles les exportations de ferraille étaient exceptionnellement autorisées, furent retirées en mars 1959 et remplacées par une licence générale sans limitation de tonnage autorisant seulement les exportations de la ferraille de qualité inférieure. Ce régime prit fin en décembre 1959, date à partir de laquelle toutes les exportations de ferraille ont été prohibées. Dans la Communauté, la restriction générale d'exportation de la ferraille vers les pays tiers a été maintenue en 1959; cependant quelques autorisations d'exportation ont été accordées dans certains cas, notamment pour des ferrailles de démolition navales.

Le Comité a réalisé des progrès dans l'établissement d'une échelle comparative entre les classifications des qualités de ferraille au Royaume-Uni et dans la Communauté. Une étude comparative des écarts de prix existant entre les principales catégories de ferraille est en cours. Le Comité de l'acier a également procédé à un échange de vues sur les méthodes d'évaluation à long terme de la collecte de ferraille.

L'examen des méthodes de prévisions de la demande d'acier à long terme se poursuit. Des dispositions ont encore été prises en vue d'une consultation sur les possibilités d'effectuer des études statistiques de marché plus poussées.

D'autre part, le Comité poursuit plusieurs études portant sur l'évolution de certains secteurs de l'industrie sidérurgique.

Les conclusions d'une enquête sur la qualité du coke utilisé dans les hauts fourneaux au Royaume-Uni et dans la Communauté ont été présentées au comité du charbon. Des experts désignés par la Haute Autorité et l'« Iron and Steel Board » se sont réunis pour examiner les divergences d'opinion sur le plan technique, qui sont apparues à l'occasion de l'enquête faite sur la qualité du coke, quant au degré optimum d'agglomération et la dureté minimum du coke nécessaire par rapport à la charge.

Le groupe de travail sur la structure des prix, qui est une émanation du comité de l'acier, a poursuivi ses travaux et

s'est réuni en date du 16 juillet 1959. Il a notamment procédé à la mise à jour des informations échangées entre le Royaume-Uni et la Communauté sur les prix et les coûts de l'acier et des matières premières sidérurgiques. Ces informations portent sur la comparaison des prix de base et des majorations sur la base des prix départ usine et des prix rendus ; de l'éventail des prix ; des salaires et des charges sociales ; de l'importation des bénéfices et amortissements fiscaux, et le groupe de travail a procédé également à la comparaison des prix rendus et de l'incidence des tarifs de transport ferroviaires nationaux et internationaux sur ces prix. Le groupe de travail va également procéder à la comparaison des prix rendus effectifs.

Un représentant du Royaume-Uni a continué à assister aux réunions de la commission de recherche technique de la Haute Autorité. De son côté, la Haute Autorité a désigné un observateur auprès du « Blast Furnaces process Committee of the British Iron and Steel Research Association ».

(iii) COMITE DU CHARBON

Le comité du charbon s'est réuni une fois le 16 octobre 1959 à Londres au cours de la période couverte par le présent rapport. A cette réunion, le comité a examiné la situation charbonnière et la tendance des échanges entre le Royaume-Uni et la Communauté. De même le comité a examiné les prévisions charbon pour 1960 dans le cadre des perspectives énergétiques.

En 1959 le marché charbonnier a suivi la même évolution au Royaume-Uni et dans la Communauté, la demande ayant continué à fléchir, environ 6 % pour l'un comme pour l'autre, mais dans une moindre mesure qu'en 1958 pour la Communauté. La réduction de la production ainsi que les restrictions à l'importation ont été insuffisantes pour ramener l'équilibre dans le bilan charbonnier et les stocks à la mine se sont encore accrus aussi bien au Royaume-Uni que dans la Communauté.

Une telle situation a influencé le mouvement des échanges entre le Royaume-Uni et la Communauté. Le groupe de travail constitué en vue d'étudier ces échanges à long terme et si possible sur une base permanente s'est réuni le

15 octobre 1959. Les représentants du Royaume-Uni y ont confirmé la décision prise déjà à l'automne 1958 en vue d'un arrêt des importations sauf pour les contrats existants ; étant donné la production envisagée dans le plan révisé du N.C.B. le Royaume-Uni ne sera pas importateur de charbon dans un avenir prévisible. Par ailleurs grâce à des prix compétitifs et avec l'assurance que les marchés d'exportation seront approvisionnés de façon continue, le Royaume-Uni a l'intention d'augmenter progressivement ses exportations de charbon. Du côté de la Communauté, le même phénomène de réduction de la demande a poussé à une diminution du volume d'importations. Les mesures prises par certains gouvernements des pays membres ont fait l'objet de discussions au comité des relations commerciales. Le groupe de travail doit se réunir à nouveau pour examiner les besoins futurs probables de la Communauté.

A la fin de l'année 1959 la situation de la demande en charbon avait tendance à se redresser et pour 1960 on escompte un niveau de consommation interne semblable à celui de l'année précédente et peut-être même légèrement supérieur. Cependant le bilan charbonnier de la Communauté présenterait toujours un excédent et l'on prévoit encore pour 1960 du chômage, des charbonnages ayant atteint la limite des possibilités de stockage. Egalement au Royaume-Uni l'excédent en charbon tend à subsister. Cependant le « National Coal Board » s'attend à un faible déstockage à la mine suite aux réductions substantielles de la production.

Le groupe de travail chargé d'étudier les prévisions énergétiques à long terme au Royaume-Uni et dans la Communauté a révisé ses premières estimations pour tenir compte des modifications intervenues dans la structure du marché énergétique. Il prépare un rapport analysant les principales tendances du marché de l'énergie et faisant ressortir les problèmes communs qui se posent pour le Royaume-Uni et la Communauté.

Le groupe de travail, créé en vue d'étudier les facteurs impliqués par la mise en œuvre des régimes de prix du charbon ainsi que l'incidence des frais de transport nationaux et internationaux sur les prix rendus, a conclu dans un rapport approuvé par le comité du charbon à l'impossibilité d'instituer un système de prix rendus pour le charbon sur une base internationale.

Le rapport, établi par le groupe de travail chargé d'étudier la préparation des pâtes à coke en vue d'élargir la gamme des charbons cokéfiabiles, avait fait ressortir des différences entre les techniques d'exploitation des hauts fourneaux au Royaume-Uni et dans certains pays de la Communauté. Des dispositions ont été prises pour que des experts de la Haute Autorité et du Royaume-Uni se rencontrent en vue de comparer les méthodes de préparation des charges pour les hauts fourneaux et l'influence de ces préparations sur la qualité du coke.

(iv) PROBLEMES SOCIAUX

Des experts du Royaume-Uni ont participé régulièrement aux travaux entrepris par les commissions de recherches pour l'hygiène et la médecine du travail, sur les facteurs humains en relation avec la sécurité, pour la lutte technique contre les poussières dans les mines, pour la lutte technique contre les poussières dans la sidérurgie, pour la réadaptation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles, commissions qui sont instituées par la Haute Autorité. Les experts ont apporté notamment une contribution appréciable à la préparation des programmes d'action de ces commissions.

Avec la collaboration des experts britanniques, un certain nombre d'autres travaux dans le domaine social pouvait être terminé avec succès. De cette manière, un inventaire des appareils climatiques pouvait être établi et une enquête pouvait être élaborée sur les méthodes thérapeutiques employées pour le traitement des ouvriers silicotiques et silico-tuberculeux.

L'échange de documents entre la Communauté et le Royaume-Uni pour d'autres travaux encore en cours s'est avéré utile.

L'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille a continué l'étude des problèmes qui lui ont été confiés par les gouvernements des Etats membres de la Communauté.

En 1959, l'Organe permanent a tenu trois sessions plénières et trois séances du comité restreint en vue d'étudier les résultats des travaux des groupes de travail et de leurs sous-commissions en matières techniques et en matière de

facteurs humains. Des représentants du Royaume-Uni ont assisté aux séances plénières de l'Organe permanent, ainsi qu'aux travaux des groupes de travail et leurs sous-commissions, qui ont tenu un grand nombre de réunions pendant cette année.

La coopération instituée entre le Royaume-Uni et la Haute Autorité dans le domaine de la formation professionnelle s'est poursuivie au cours de l'année 1959. Des représentants des charbonnages et de l'industrie sidérurgique britannique ont régulièrement participé aux travaux entrepris par la Haute Autorité dans ce domaine.

Un représentant du « National Coal Board » a pris part, en juin 1959, aux journées d'études organisées à Luxembourg par la Haute Autorité sur la formation des agents de maîtrise du fond des charbonnages de la Communauté et y a fait un exposé sur les méthodes appliquées et les expériences recueillies dans les charbonnages britanniques.


Lors des discussions tenues au cours des réunions des sous-commissions « formation professionnelle-acier » et « formation professionnelle-charbon » — qui ont eu lieu respectivement le 6 mai et le 6 novembre 1959 à Luxembourg — le Royaume-Uni a été représenté par un expert à chacune de ces réunions.

Sur l'invitation de la « British Iron and Steel Federation », la Haute Autorité a délégué un fonctionnaire à la X^e conférence sur la formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique britannique, qui s'est tenue à Anshorne Hill, en octobre 1959.

Au cours de l'année sous revue, le « National Coal Board » a de nouveau mis à la disposition de la Haute Autorité, dans le cadre de son service d'échanges de matériel d'enseignement, un certain nombre de moyens destinés à la formation des mineurs.

(v) O.E.C.E.

Comme les années précédentes, les comités du charbon et de la sidérurgie de l'O.E.C.E. ont été régulièrement tenus au courant des principales activités du Conseil d'association.



SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
2511/2/60/1